

Délibération
N° 2019-004

extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

OBJET : VENTE D'UNE PORTION DE 205 M² DE LA PARCELLE AD 563 : SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

Date de la convocation : 21/01/2019

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. BERTRAND Michel, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

- Mme FILIPPI Augusta a donné procuration à M. Jean-Jacques PADOVANI

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 1
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 décembre 2016, il autorisa la signature d'une convention valant compromis de vente pour la cession d'une portion de 205 m² de la parcelle AD563.

Le conseil municipal avait autorisé le 1^{er} adjoint, M. Pierre PETROGNANI, à signer cette convention, son avenant n°1, mais également l'acte de vente.

Or, M. Pierre PETROGNANI ayant, le 12 décembre 2018, démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau signataire pour cet acte de vente.

Après en avoir délibéré

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Autorise Nicole CASANOVA, 1^{ère} adjointe, à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à ce dossier de cession d'une portion (future parcelle AD584) de 205 m² de la parcelle AD563, au profit de la SCI Les roches Bleues, conformément aux exigences de la convention, au tarif de 100 €/m², soit 20 500 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

